

Le discours du trône

Toutefois, cette croissance a engendré de nouveaux problèmes auxquels l'humanité n'a pas encore trouvé de solution.

Les taux élevés de chômage et d'inflation montrent clairement que les méthodes économiques d'une époque moins complexe ne conviennent plus aujourd'hui. Ils font aussi sentir l'urgence d'agir en profondeur sur les structures des économies du Canada et des autres pays industrialisés. Plus encore, ils trahissent un mal que seul peut guérir un rajustement de nos valeurs et une nouvelle prise de conscience des bienfaits de la discipline personnelle et du partage équitable.

La marche de l'évolution exigera une consultation permanente des Canadiens, afin qu'ils participent à l'appréciation des problèmes actuels et au choix des stratégies pour l'avenir.

Les publications du Gouvernement, intitulées *La Voie à suivre* et *Programme de coopération*, ont été conçues pour permettre à tous les Canadiens d'exprimer leur opinion sur la meilleure façon de s'adapter à l'évolution des conditions économiques.

Les changements qui se produisent actuellement imposent un fardeau à certains Canadiens, mais le Gouvernement entend toujours protéger les personnes touchées.

Il a récemment présenté aux provinces de nouveaux projets de financement qui devraient rendre plus efficaces et plus souples certains services sociaux, comme la réadaptation des personnes handicapées, les garderies et les services de développement communautaire. Ces services seront donc mieux adaptés à la diversité des conditions et des priorités du pays. Il est à espérer que la réaction des provinces mène à la présentation, au cours de la session, d'un projet de loi révisé sur les services sociaux.

Les privations qu'engendre actuellement le chômage au Canada sont profondément troublantes. Il n'est ni juste ni admissible qu'autant d'hommes et de femmes se voient frustrés de la dignité d'un travail rémunérateur, et qu'ils soient incapables de s'acquitter de leurs obligations financières et de faire des projets d'avenir en toute confiance. Il est intolérable qu'autant de gens soient frustrés de leur droit à une vie productive et assurée, et que leurs familles soient accablées de l'injuste fardeau de l'inquiétude, de l'incertitude et de la privation. Le chômage constitue actuellement, à l'échelle nationale, un obstacle très sérieux à la croissance économique.

Tous peuvent constater les avantages des programmes que le Gouvernement a lancés pour stimuler l'embauche, comme les programmes d'emploi de jeunes, de travaux communautaires et de création directe d'emplois. De nouvelles mesures ont aussi été prises afin d'encourager la mobilité et le recyclage de la main-d'œuvre canadienne, et de stimuler la petite entreprise. Mais il reste encore beaucoup à faire.

[Traduction]

Afin de soutenir l'essor industriel et de créer des emplois dans le secteur privé, le Gouvernement a pris, dans son budget de mars, certaines initiatives. Il a étendu le crédit d'impôt à l'investissement et a majoré dans les régions du pays où la croissance est la plus lente, afin de raffermir la politique d'expansion régionale du Gouvernement. Il a en outre accru les incitations fiscales à la prospection de ressources énergétiques et aux services ferroviaires. Il a sensiblement haussé la remise d'impôt sur dividendes afin d'encourager les investissements, doublé le montant déductible pour les pertes en capital et permis aux entreprises de rajuster la valeur fixée pour leurs stocks de façon à contrebalancer en partie les effets de l'inflation.

[M. l'Orateur.]

Un projet de loi sera présenté de nouveau afin de donner effet à ces réductions fiscales et à ces stimulants de l'investissement. Mais il est évident que la gravité du chômage appelle d'autres interventions. On renforcera donc sensiblement ce projet de loi afin d'activer davantage l'économie et de créer des emplois. Le ministre des Finances donnera plus de détails sur la question au cours des débats qui débiteront demain.

Toutefois, ces encouragements additionnels ne doivent pas compromettre notre objectif, qui est de réduire progressivement l'inflation. Le Gouvernement continuera de faire sa part en veillant de près à ses propres dépenses. Il prolongera la durée du programme de réglementation des prix et des revenus jusqu'au début de 1978, afin d'endiguer encore plus les pressions inflationnistes, mais il devra alors y mettre fin. On vous demandera d'approuver un projet de loi modifiant la Loi anti-inflation afin que la levée des mesures se fasse de façon ordonnée, ainsi qu'un projet de loi prévoyant la création d'un organisme de surveillance.

Le Gouvernement est persuadé que les négociations commerciales multilatérales en cours à Genève avantageront sensiblement le Canada. On multipliera les consultations avec les provinces et le secteur privé, afin de faire profiter de ces avantages toutes les régions du pays.

En vue de la conjoncture commerciale qui prévaudra au Canada dans les années quatre-vingt, le Gouvernement présentera, durant la session, des mesures pour accroître les exportations. On adoptera d'autres mesures de soutien à l'endroit du secteur privé pour qu'il puisse entreprendre dans d'autres pays des projets mettant en jeu de grosses mises de fonds.

Dans le cadre de l'application de sa stratégie alimentaire, le Gouvernement veillera à coordonner avec les provinces, les plans d'expansion de l'agriculture, de manière à mieux utiliser la capacité de production alimentaire du Canada.

Le Gouvernement a organisé dans ce dessein une conférence nationale de l'alimentation qui se tiendra bientôt. Cette conférence rassemblera des représentants des gouvernements, des producteurs, des consommateurs et de l'industrie de l'alimentation. Ils tenteront d'établir une entente nationale dont l'objet serait de régir l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie alimentaire du Canada. Le Gouvernement a aussi pris des mesures pour rendre plus accessible aux consommateurs l'information sur la valeur nutritive et le prix des aliments. Il verra à ce que les producteurs, les transformateurs et les consommateurs soient bien représentés au sein des organismes de commercialisation pour en accroître l'efficacité.

Plusieurs mesures ayant pour but d'améliorer le réseau national de transport vous seront proposées au cours de la session, entre autres, une nouvelle loi sur les ports pour accroître l'autonomie locale et assurer en même temps la protection de l'intérêt national dans son ensemble.

Le Gouvernement entend poursuivre résolument, de concert avec les provinces, son objectif d'indépendance en matière d'énergie, plus particulièrement en encourageant les programmes de prospection et d'économie qui permettront de réduire notre dépendance de l'étranger pour le pétrole. On encouragera encore plus la mise au point de techniques d'économie de l'énergie, ainsi que l'exploitation de sources d'énergie renouvelables, et de l'énergie solaire.